

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE DU NORD

COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026 01 JUL. 2026
DE 10H00 à 12H00

ARRIVEE

DÉLIBÉRATION N° 2026-26

Objet : DÉLIBÉRATION RELANCE DU MARCHÉ MCO BILLETTIQUE

Sont présents :

M. Christophe COULON (avec le Pouvoir de M. Claude HEGO), M. Olivier ENGRAND (avec le Pouvoir de M. Franck DHERSIN), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le Pouvoir de Mme Paulette JUILIEN - PEUVION), M. Éric DONNAY (avec le Pouvoir de M. Nicolas SIEGLER), M. Julien POIX (avec le Pouvoir de Mme Héroïse DHALLUIN), M. Philippe BIALAIS, M. Marvin BOULANGER, M. Gérald THURU, M. Aldo TETTINI, M. Christian FOURCROY (avec le Pouvoir de M. Alain DUBREUCQ), M. Cédric DUPOND (avec le Pouvoir de M. Frédéric LETURQUE), M. Jean MOULLIERE, Mme Christelle MARQUES (avec le Pouvoir de M. Jean-François MONTAGNE), M. Stéphane JUMEAUX, M. Loïc LALYS (avec le Pouvoir de M. Philippe MIGNONET), M. Joël DUHENROY, M. Sylvain LOGEROT, Mme Stéphanie PORREYE, M. Michaël CANONNE, M. Pierre-Luc RAVET, M. Bertrand BEAUCAMP, M. Étienne PERIN (avec le Pouvoir de M. Philippe CARTON), Mme Patricia COPIN, Mme Brigitte HAVART (avec le Pouvoir de M. Christophe PILCH), Mme Marie Laurence BERQUEZ, M. Christophe GUCHE, M. Nicolas LOEUILLET, M. Hervé DAVELU.

Sont absents / excusés :

M. Franck DHERSIN, M. Frédéric LETURQUE, M. Jean-Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mme Paulette JUILIEN - PEUVION, M. Jean-Christophe LORIC, M. Arnaud DE RIGNÉ, M. Adrien NAVE, Mme Héroïse DHALLUIN, M. Sébastien LEPRETRE, M. Kwami AGBEGNA, M. Louis MARCY, M. Stanislas DENDIEVEL, M. Nassim SIDHOUM, M. Alain DUBREUCQ, M. Christophe PILCH, M. David THELLIER, M. Claude HEGO, M. Jean-Baptiste GROS, M. Jean-François MONTAGNE, M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Arthur LALAN, M. Laurent ACCART, M. Benoit COURTIN, M. Francis MARQUANT, M. Philippe MIGNONET, Mme Laure DOBIGNY, M. Michel MAGNIEZ, M. Benoit ROUZÉ, M. Philippe CARTON, M. Yann ROJO, M. Geoffrey CROCHET, M. Benoît WASCAT, M. Nicolas SIEGLER.

Secrétaire de séance : M. Julien POIX

Votes POUR : 39

Abstentions : 0

Votes CONTRE : 0

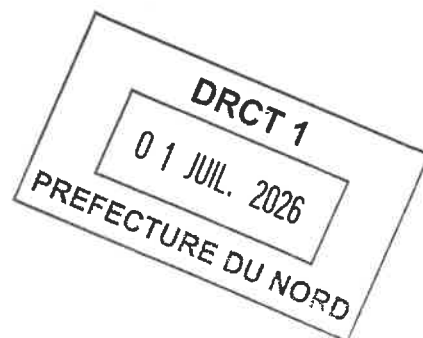
Ne participe pas au vote : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026

DE 10 H 00 à 12 H 00

DÉLIBÉRATION N° 2026 – 26



Objet : Relance du marché de Maintien en Conditions Opérationnelles Billettique de la Centrale Pass Pass.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France réuni sous la présidence de son Président, Christophe COULON, le 25 juin 2026,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5721-1 et suivants,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France par la délibération 2026-03 adoptée lors de la séance du 12 février 2026,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2026 portant modifications statutaires du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération 2025-26 du 10 décembre 2025 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu le budget primitif 2026 voté le 12 février 2026,

Vu la délibération 2022-13 relative au lancement de 3 consultations pour le maintien en conditions opérationnelles de la Centrale Pass Pass,

Vu la délibération 2023-12 relative à l'attribution du marché n°2022-02 Maintien en Condition Opérationnelle Billettique de la Centrale Pass Pass, à la société Conduent pour une durée de 4 ans non renouvelable,

CONSIDÉRANT

- Les compétences du Syndicat Mixte en matière de Coordination des services de mobilité, de Billettique interopérable et d'Information Voyageur,
- La fin au 3 Mai 2027 du marché en cours n°2022-002 Maintien en Conditions Opérationnelles Billettique de la Centrale Pass Pass attribué par la délibération 2023-12 à la société Conduent,

- Le montant estimé du marché n°2022-002 Maintien en Condition Opérationnelle Billettique de la Centrale Pass Pass, d'un total de 1 200 000€ HT,
- La nécessité de lancer une nouvelle consultation sur le périmètre d'exclusivité intellectuel du prestataire Conduent, afin de maintenir la Centrale Pass Pass en conditions opérationnelles après la fin de ce marché (notamment ses fonctionnalités billettiques, de vente et de distribution), et de garantir la continuité et la pérennité des services Pass Pass actuels,

DÉCIDE

- De lancer une consultation relative à la Maintenance en Condition Opérationnelle Billettique de la Centrale Pass Pass, en procédure négociée, avec le prestataire Conduent,
- D'attribuer à cet effet une enveloppe financière estimée de 350 000 € HT par an, soit 1 400 000 € HT sur une durée de 4 ans, et un montant maximum sur 4 ans de 2 000 000 € HT,

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Christophe COULON